

Conseil national – Session d'automne 2025 – 23 septembre 2025

25.056

Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles. Modification

Mesdames et Messieurs les Conseillères nationales et Conseillers nationaux,

La Conférence Suisse des Ecoles Supérieures (C-ES) salue les mesures visant à réduire la pénurie de personnel qualifié dans le domaine MINT et, en particulier, à accroître la proportion de femmes dans ce secteur professionnel. Cependant, **l'ancrage légal prévu du Bachelor intégrant une partie pratique (PiBS; art. 25a LEHE) n'est pas la bonne solution. La C-ES rejette clairement cette proposition**, et ce pour plusieurs raisons :

- **L'analyse d'impact de 2023 montre que le PiBS ne forme ni davantage de spécialistes MINT ni n'augmente la proportion de femmes.**
- **Le modèle PiBS est un un modèle d'enseignement supérieur dual** qui ne correspond pas au système éducatif suisse éprouvé et qui a été développé sans large soutien en matière de politique de formation.
- **Le modèle PiBS affaiblit la formation professionnelle en concurrençant directement la formation professionnelle supérieure** axée sur la pratique et en évinçant ainsi des filières de formation éprouvées.
- **Le modèle PiBS nécessiterait des fonds publics supplémentaires**, alors même que les Écoles supérieures constituent déjà un système de formation éprouvé et efficace.
- **Le modèle PiBS va à l'encontre de la stratégie de formation professionnelle 2030**, qui vise à la renforcer et à lutter contre une académisation croissante.

Recommandation de vote :

Soutien de la proposition minoritaire de la CSEC-N de ne pas entrer en matière.

La pénurie de personnel qualifié en Suisse exige des solutions efficaces et largement soutenues. Le présent projet ne répond pas à cette exigence. Au contraire, le modèle sert avant tout les intérêts des hautes écoles spécialisées axées sur la croissance et de certaines entreprises. Il remet ainsi fondamentalement en question le modèle à succès du degré tertiaire suisse, à savoir la coexistence éprouvée entre les hautes écoles axées sur la recherche et la formation professionnelle supérieure axée sur la pratique.

De plus en plus de titulaires d'une maturité optent pour une formation continue dans une École supérieure. Dans le domaine technique, une entrée directe n'était pas possible pendant longtemps ; depuis l'adaptation du plan d'études cadre, la proportion est toutefois

de 22% dans la planification des travaux ES, de 12% dans la technique du bâtiment ES et de 10% dans la microtechnique ES. D'autres disciplines affichent également des proportions importantes, notamment le tourisme (34%), la santé (29%), le textile (50%) et les transports (100%). Cela prouve que la formation professionnelle supérieure offre également à ce groupe cible une voie de formation éprouvée, conforme au système et économiquement viable.

L'ancrage légal du PiBS accentue l'académisation, menace l'équilibre de notre système éducatif et affaiblit précisément les offres axées sur la pratique qui permettent de lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié. Les solutions durables ne naissent pas de la concurrence, mais de la collaboration entre les hautes écoles spécialisées et les Écoles supérieures.

La C-ES vous prie donc de suivre la proposition de la minorité de la commission demandant de ne pas entrer en matière et de lutter ainsi contre l'académisation de la formation professionnelle. Nous vous remercions de votre soutien à cette cause.

Cordialement



Peter Berger
Président de la
Conférence Suisse des
Écoles Supérieures



Claudia Zürcher
Vice-présidente de la
Conférence Suisse des
Écoles Supérieures

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser aux personnes suivantes :

- Peter Berger, président de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures, tél. 079 654 81 81
- Claudia Zürcher, vice-présidente de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures, tél. 079 479 68 88